

Réponse à une demande de Permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1050092/CAN400644/2402791 /

Date : 23/09/2024

Contact : Cedric DELPUECH

UI AURA (Auvergne Puy de Dôme)

52 RUE DE LA PARLETTE

63962 CLERMONT FERRAND 9

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Auvergne Très Haut Débit ATHD

32 RUE CLOS NOTRE DAME

63000

CLERMONT FERRAND

0676380056

laurent.picard@orangeconcessions.com

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac

RUE NICEPHORE NIEPCE

15000 AURILLAC

Permission accordée : Conformément à la PI du 25/09/2024

Date et signature : (Nom et qualité)

Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC



Vincent GALIBERN

Le 27/09/2024

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : **Oui**

Localisation des Travaux

15310 ST CERNIN - RD160.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	30		m. d'alvéole	60	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Génie civil sur 30.00m en rive de chaussée et pose d'une L1C béton

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 21/10/2024

Durée prévisible des travaux : 2.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 160

Demande de: ORANGE pour ATHD

Objet de la demande: Travaux pour la fibre

Commune(s): ST CERNIN RUE ST MARTIN DE VALOIS

Le 25 septembre 2024, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Monsieur Cedric Delpuech représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC						N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé	Sous trottoir	
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
160	Cat 3	Du PR4+906 Au PR4+936	G	TT		30m					Schéma 6-2 En rive Schéma 9 sur le Parking
		Au PR4+936	G	TT		2x2m					Schéma 6-2 pose d'une chambre LIC

« Vous souhaitez recueillir des informations concernant la présence ou non d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et d'amiante sur les routes départementales situées sur ces secteurs.
En l'absence d'information de ce type sur les routes départementales dont nous assurons la gestion, il vous appartient de vérifier la présence ou non d'HAP et d'amiante dans les chaussées sur lesquelles vous interviendrez en réalisant à vos frais les sondages et analyses préalables. »

* Techniques :
 TT = tranchées traditionnelles
 TE = tranchées étroites
 FD = Forage dirigé
 F = Fonçage
 SA= Supports aériens

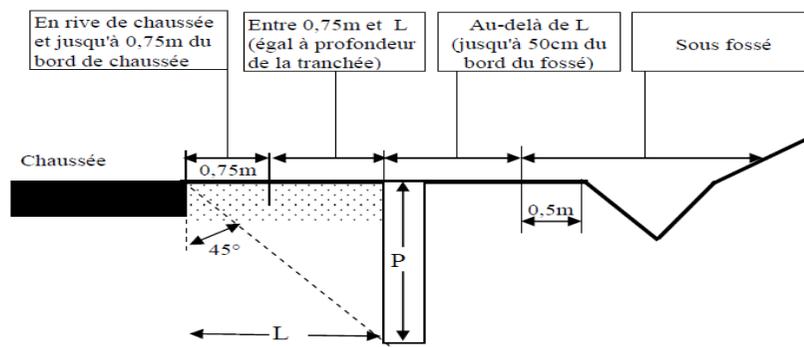


Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

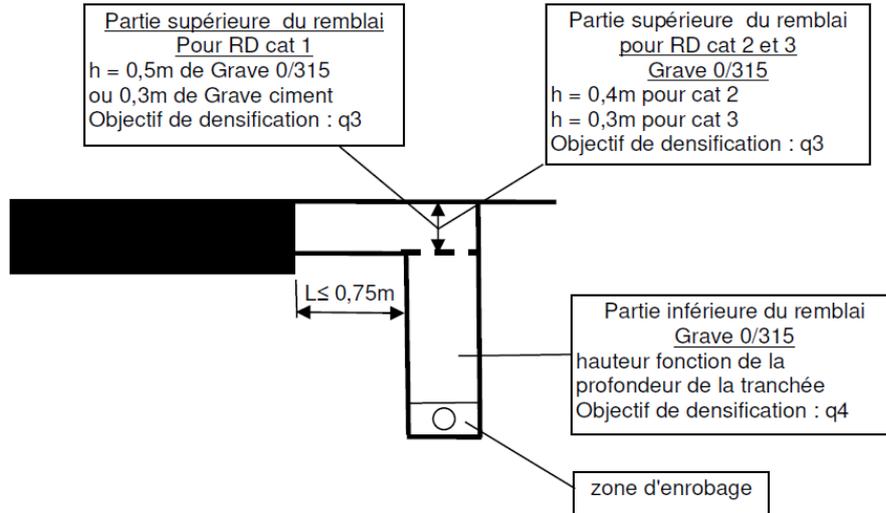


Schéma n°9 sous chaussée RD catégorie 1 niveau 2b, cat.2 et cat.3 pour tranchée "isolée" et "longitudinale"

